



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Benoît-Labre tenue à la salle municipale sise au 216, route 271, Saint-Benoît-Labre, le mardi 1^{er} novembre 2022 à 19 h 33.

Sont présents à cette séance :

Siège numéro 1 Madame Ginette Lessard
Siège numéro 2 Monsieur Marc Cloutier
Siège numéro 4 Monsieur Claude Fournier
Siège numéro 5 Monsieur Jonathan Pépin

Monsieur Pier-Luc Gilbert conseiller au siège numéro 3 est absent.

Le siège numéro 6 est vacant.

Ladite séance ordinaire est diffusée, en direct, sur la page Facebook de la Municipalité.

Le conseil siège avec quorum sous la présidence du maire, monsieur Jean-Marc Doyon.

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire d'assemblée.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Madame Coralie Rodrigue ouvre l'assemblée publique de consultation, il est 19 h 36.

1.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 622-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006

Madame Coralie Rodrigue résume le contenu du Règlement numéro 622-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 447-2006 :

Le règlement a pour objet de :

- assurer la concordance tant au plan d'urbanisme qu'à une modification récemment apportée au schéma d'aménagement de la MRC de Beauce Sartigan relativement à l'affectation et à l'identification du périmètre urbain en lien avec les lots 4 698 495 et 4 699 006 du cadastre du Québec;
- modifier le plan de zonage afin d'agrandir la zone I-74 à même la zone AG-7 et d'agrandir le périmètre urbain afin que cette nouvelle partie de la zone I-74 y soit incluse.

Elle avise les personnes présentes et intéressées par ledit règlement de la possibilité de poser des questions relatives au Règlement numéro 622-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 447-2006.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

**1.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 623-2022 MODIFIANT LE PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 446-2006**

Madame Coralie Rodrigue résume le contenu du Règlement numéro 623-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro 446-2006.

Le règlement a pour objet de :

- assurer la concordance tant au plan d'urbanisme qu'à une modification récemment apportée au schéma d'aménagement de la MRC de Beauce-Sartigan relativement à l'affectation d'une partie du territoire correspondante aux lots 4 698 495 et 4 699 006 du cadastre du Québec;
- modifier en conséquence l'identification du périmètre urbain de la Municipalité.

Elle avise les personnes présentes et intéressées par ledit règlement de la possibilité de poser des questions relatives au Règlement numéro 623-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro 446-2006.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Jean-Marc Doyon, maire, souhaite la bienvenue aux membres du conseil, aux personnes présentes et aux personnes à l'écoute.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

125087-11-2022 Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter l'ordre du jour suivant en laissant ouvert le point 23 : Autres points à l'ordre du jour.

1. ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1.1 RÈGLEMENT NUMÉRO 622-2022 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006

1.2 RÈGLEMENT NUMÉRO 623-2022 MODIFIANT LE PLAN
D'URBANISME NUMÉRO 446-2006

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 4 OCTOBRE 2022 ET DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18
OCTOBRE 2022



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

LÉGISLATION

5. ANNULATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 615-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006 (RÉSIDENCE DE TOURISME EN ZONE CA)
6. AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 624-2022 - SURVEILLANT PENDANT LE DÉNEIGEMENT EN MILIEU RÉSIDENTIEL
7. AUTORISATION DE SIGNATURES
8. CONSEIL MUNICIPAL
 - 8.1 REMISE DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DES INTÉRÊTS FINANCIERS DES ÉLUS MUNICIPAUX 2023
 - 8.2 MODIFICATION RÉOLUTION NUMÉRO 124629-11-2021 - RESPONSABILITÉS DES ÉLUS 2022 - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET SÉCURITÉ PUBLIQUE
9. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE ST-BENOIT LABRE (CDE) : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 622-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-206
11. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 623-2022 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 446-2006
12. MODIFICATION AU CONTRAT DE GROUPE ABS INC. (CHEMIN DE LA CEINTURE ET RUE INDUSTRIELLE) - AVENANT #1 ET AVENANT #2

AQUEDUC - ÉGOUT - ORDURES

13. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD (RICBS) : ADOPTION DU BUDGET 2023

TRAVAUX PUBLICS

14. ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR : ENTRETIEN HIVERNAL DU RANG 9 LAC-AUX-CYGNES
15. APPEL DE PROPOSITION - CARBURANT DIÉSEL 2023-2024

BÂTIMENTS MUNICIPAUX

16. PROJET DE DOUCHES ET TOILETTES AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE : OFFRE DE SERVICES / SERVICES MÉCANIQUE, PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ ET VENTILATION



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

FINANCES

N° de résolution
ou annotation

17. COMPTES DU MOIS
18. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES
 - 18.1 2022 VERSUS 2021
 - 18.2 2022 RÉALISATIONS ET BUDGET

LOISIR - CULTURE - SANTÉ BIEN-ÊTRE

19. TRANSPORT AUTONOMIE : CONTRIBUTION 2023 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ
20. OTJ : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
21. OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE (OH) : ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2021
22. DEMANDE D'APPUI D'UNE RÉSIDENTE DE L'OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE (OH)
23. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR
 - OFFRE DE SERVICES GESTIZONE INC.
24. CORRESPONDANCE
25. RAPPORT DES COMITÉS
26. PÉRIODE DE QUESTIONS
27. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 OCTOBRE 2022, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 18 OCTOBRE 2022

125088-11-2022 **Considérant** que les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 octobre 2022 et de la séance d'ajournement du 18 octobre 2022;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire susmentionnée, comme rédigé, par madame Line Lessard, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe et d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement susmentionnée, comme rédigé, par Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

5. **ANNULATION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 615-2022
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006
(RÉSIDENTICE DE TOURISME EN ZONE CA)**

125089-11-2022 ATTENDU QUE le règlement numéro 615-2022 avait pour but de modifier le Règlement de zonage numéro 447-2006 afin d'autoriser les résidences de tourisms dans la zone CA.

ATTENDU QUE le citoyen ayant présenté une demande à cet effet n'a pas donné suite dans ce dossier et que les conseillers ont décidé de mettre fin aux procédures de modification du règlement de zonage.

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mettre fin aux procédures d'adoption du règlement numéro 615-2022 modifiant le Règlement de zonage numéro 447-2006 (résidence de tourisme en zone CA), d'annuler le projet de règlement et d'en insérer une copie au registre des règlements avec la mention « annulé ».

6. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT
NUMÉRO 624-2022 - SURVEILLANT PENDANT LE
DÉNEIGEMENT EN MILIEU RÉSIDENTIEL**

125090-11-2022 Le conseiller, Jonathan Pépin, donne avis qu'un projet de règlement a été soumis au conseil pour adoption, lors de la présente séance ordinaire du conseil, le règlement numéro 624-2022 concernant le déneigement en milieu résidentiel aura pour objet de permettre au surveillant qui doit se trouver devant une souffleuse à neige de circuler à bord d'un véhicule routier au cours des opérations de déneigement d'un chemin public avec une souffleuse à neige d'une masse nette de plus de 900 kg, dans les milieux résidentiels où la vitesse permise est de 50 km/h ou moins. Le Règlement numéro 624-2022 Surveillant pendant le déneigement en milieu résidentiel permet de se conformer aux exigences prévues aux articles 497 et 626, paragraphe 17, du *Code de la sécurité routière*.

7. **AUTORISATION DE SIGNATURES**

125091-11-2022 Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser le maire, monsieur Jean-Marc Doyon, et, en son absence, le maire suppléant, monsieur Marc Cloutier, ainsi que madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière et, en son absence, madame Line Lessard, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe à signer les chèques et autres documents au nom de la Municipalité; d'annuler la résolution numéro 124627-11-2021 et la remplacer par la présente.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

8. CONSEIL MUNICIPAL

N° de résolution
ou annotation

8.1 REMISE DU FORMULAIRE : DÉCLARATION DES
INTÉRÊTS FINANCIERS 2023

Madame Coralie Rodrigue, directrice générale et greffière-trésorière a remis le formulaire : Déclaration des intérêts pécuniaires par les membres du conseil pour l'année 2022.

8.2 MODIFICATION RÉSOLUTION NUMÉRO 124629-11-2021 -
RESPONSABILITÉS DES ÉLUS 2022 - COMITÉ
CONSULTATIF D'URBANISME (CCU) ET SÉCURITÉ
PUBLIQUE

125092-11-2022 **Considérant** la démission de madame Coralie Rodrigue au siège numéro 6 et que les membres du conseil désirent que le partage des responsabilités soit réparti aux actuels élus jusqu'à l'élection d'un nouveau conseiller au siège numéro 6;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de modifier la résolution numéro 124629-11-2021 pour assigner les responsabilités suivantes aux élus actuels :

- Maire suppléant : Monsieur Marc Cloutier
- Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS) :
Monsieur Jonathan Pépin et
Monsieur Claude Fournier, substitut
- Travaux publics : Monsieur Jonathan Pépin et
Monsieur Pier-Luc Gilbert
- Corporation de développement économique de St-Benoît-Labre (CDE)
Monsieur Jean-Marc Doyon
- Comité consultatif d'urbanisme :
Madame Ginette Lessard
- Service des loisirs et comité de l'OTJ :
Monsieur Pier-Luc Gilbert
- Comité de la ruralité / politique familiale / MADA / Réseau Biblio :
Monsieur Claude Fournier
- Syndicat : Madame Ginette Lessard
- Sécurité publique : Monsieur Jean-Marc Doyon
- Comité des actifs : Madame Ginette Lessard,
Monsieur Marc Cloutier et
Monsieur Pier-Luc Gilbert
- Comités des riverains : Monsieur Marc Cloutier.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

9. CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE ST-BENOÎT-LABRE (CDE) - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2023

125093-11-2022 **Considérant** que la municipalité de Saint-Benoît-Labre a reçu une demande d'aide financière de la part de la Corporation de développement économique de St-Benoît-Labre (CDE) pour l'année 2023.

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'acquiescer à la demande d'aide financière et de verser un montant de cent mille dollars (100 000,00 \$) à la Corporation de développement économique de St-Benoît-Labre.

10. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 622-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 447-2006

125094-11-2022 **Considérant** que le conseil municipal désire modifier le règlement numéro 447-2006 sur le zonage afin d'agrandir la zone I-74 à même la zone AG-7 et d'agrandir le périmètre urbain afin que cette nouvelle partie de la zone I-74 y soit incluse, le tout en lien avec les lots 4 698 495 et 4 699 006;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de ladite séance du 4 octobre 2022;

Considérant qu'une période de consultation publique a eu lieu du 14 octobre au 1er novembre 2022;

Considérant qu'une assemblée publique a eu lieu à la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Lessard, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que présenté, le projet de Règlement numéro 622-2022 modifiant le plan d'urbanisme règlement de zonage numéro 447-2006.

11. ADOPTION DE RÈGLEMENT NUMÉRO 623-2022 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 446-2006

125095-11-2022 **Considérant** que le conseil municipal désire modifier le plan d'urbanisme numéro 446-2006 afin d'assurer la concordance du plan d'urbanisme à une modification récemment apportée au schéma d'aménagement de la MRC de Beauce-Sartigan relativement à l'affectation d'une partie du territoire correspondant aux lots 4 698 495 et 4 699 006;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 octobre 2022;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté lors de ladite séance du 4 octobre 2022;



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Considérant qu'une période de consultation publique a eu lieu du 14 octobre au 1^{er} novembre 2022;

Considérant qu'une assemblée publique a eu lieu à la séance ordinaire du 1^{er} novembre 2022;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, le projet de Règlement numéro 623-2022 modifiant le plan d'urbanisme numéro 446-2006.

L'assemblée publique de consultation est fermée. Il est 19 h 44.

**12. MODIFICATION AU CONTRAT DE GROUPE ABS INC.
(CHEMIN DE LA CEINTURE ET RUE INDUSTRIELLE)**

125096-11-2022 **Considérant** que des modifications ont été apportées au contrat conclu avec Groupe ABS inc. pour les forages dans la rue Industrielle et dans le chemin de la Ceinture.

Considérant qu'un avenant doit être signé afin de modifier ledit contrat pour chacune des zones à l'étude (Avenant #1 et Avenant #2).

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer lesdits avenants et les transmettre au Groupe ABS inc. afin de modifier le contrat.

**13. RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD
(RICBS) : ADOPTION BUDGET 2023**

125097-11-2022 **Considérant** que la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS) déposé son budget pour l'année financière 2023 d'un montant de 7 482 107,00 \$ par rapport à 6 818 996,00 \$ en 2022;

Considérant que les municipalités, parties à l'entente, doivent se prononcer sur ledit budget;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter tel que présenté, le budget de l'année financière 2023 de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud, dont la quote-part de notre municipalité, s'élève à 165 756,00 \$ par rapport à 160 570,00 \$ en 2022; les documents déposés font partie intégrante de la présente résolution.

**14. ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR -
ENTRETIEN HIVERNAL DU RANG 9 LAC-AUX-CYGNES**

Ce point est reporté à la séance d'ajournement.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation
125098-11-2022

15. APPEL DE PROPOSITIONS - CARBURANT DIÉSEL 2023-2024

Considérant que le Règlement numéro 603-2021 sur la gestion contractuelle permet à la directrice générale et greffière-trésorière de négocier de gré à gré le contrat de carburant diesel 2023-2024;

Considérant que le contrat d'approvisionnement du carburant diesel prend fin le 31 décembre 2022;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à un appel de propositions ou à un appel d'offres sur invitation ou public;

En conséquence, il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel de propositions auprès des compagnies sélectionnées par le conseil municipal et inscrites à une liste déposée par la directrice générale et greffière-trésorière pour l'approvisionnement du carburant diesel pour les années 2023-2024. Les propositions devront être déposées au bureau municipal avant le 29 novembre 2022 à 11 h 30.

16. PROJET DE DOUCHES ET TOILETTES AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE : OFFRE DE SERVICES / SERVICES MÉCANIQUE, PLOMBERIE, ÉLECTRICITÉ ET VENTILATION

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

17. COMPTES DU MOIS

125099-11-2022 Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'approuver la liste des comptes payés et à payer d'une somme de cent vingt-huit mille deux cent dix-huit dollars et quatre-vingt-dix cents (128 218,90 \$) et d'autoriser leur paiement.

18. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DES DÉPENSES

18.1 2022 VERSUS 2021

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

18.2 RÉALISATIONS ET BUDGET

Ce point est remis à la séance d'ajournement.

19. TRANSPORT AUTONOMIE DE BEAUCE-ETCHEMINS : CONTRIBUTION 2023 POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

125100-11-2022 Il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par monsieur Jonathan Pépin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

N° de résolution
ou annotation

De renouveler l'adhésion au service de transport adapté pour l'année 2023;

De payer la contribution fixée à quatre mille cent quatorze dollars et trente-deux cents (4 114,32 \$);

D'accepter la tarification payée par l'utilisateur;

De reconnaître la ville de Saint-Georges comme le mandataire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre auprès de l'organisme Transport autonomie Beauce-Etchemins.

20. OTJ - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

125101-11-2022 Considérant que le Comité de l'OTJ et la Municipalité travaillent en collaboration pour la réalisation de divers événements, projets d'infrastructures, activités récréatives, etc.;

Considérant que pour l'année 2022, le comité de l'OTJ demande une aide financière de quatre mille dollars (4 000,00 \$) pour la réalisation de divers projets, ainsi que la tenue du camp d'été;

Il est proposé par monsieur Jonathan Pépin, appuyé par monsieur Marc Cloutier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder l'aide financière demandée par le Comité de l'OTJ d'un montant de quatre mille dollars (4 000,00 \$) pour l'année 2022.

**21. OFFICE D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE (OH) :
ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2021**

125102-11-2022 Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter, tel que présenté, les états financiers 2021 de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière (OH) (secteur Saint-Benoît-Labre).

- Quote-part de la Municipalité pour 2021 : 1 362,00 \$
- Déficit de l'exercice : 1 007,00 \$
- Total à recevoir de la Municipalité : 355,00 \$.

**22. DEMANDE D'APPUI D'UNE RÉSIDENTE DE L'OFFICE
D'HABITATION DU SUD DE LA CHAUDIÈRE (OH)**

Le conseil a reçu une demande d'appui d'une résidente de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière (OH) afin de pouvoir garder ses deux petites chiennes dans son logement (lesquelles sont considérées comme chiennes d'assistance en raison de son anxiété).

Les membres du conseil expriment leur sympathie envers la situation vécue par la résidente de l'Office d'habitation du Sud de la Chaudière, mais ils ne peuvent émettre de résolution d'appui à cet effet.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

23. AUTRES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

N° de résolution
ou annotation

• **OFFRE DE SERVICES GESTIZONE INC.**

125103-11-2022 **Considérant** que dans le cadre du projet d'agrandissement du parc industriel la Municipalité doit obtenir une autorisation de la part du ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC).

Considérant que cette demande d'autorisation est spécifique et complexe à compléter.

En conséquence, il est proposé par monsieur Claude Fournier, appuyé par madame Ginette Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers présents de retenir les services de la firme Gestizone inc. afin de compléter ladite demande, le tout selon les termes de leur offre de services au coût de quatre mille deux cents dollars (4 200,00 \$) taxes non comprises.

24. CORRESPONDANCE

La directrice générale et greffière-trésorière, madame Coralie Rodrigue, fait lecture et dépose le bordereau de correspondance du mois d'octobre 2022.

25. RAPPORT DES COMITÉS

Monsieur Jean-Marc Doyon a remplacé monsieur Jonathan Pépin lors de la dernière assemblée de la Régie intermunicipale du Comté de Beauce-Sud (RICBS); monsieur Doyon résume l'assemblée et partage l'évolution du projet VIRIDIS pour la gestion des matières résiduelles,

Monsieur Claude Fournier nous résume les démarches de réorganisation de la Société historique de St-Benoît-Labre depuis l'incendie du presbytère.

Monsieur Marc Cloutier résume sa dernière rencontre du comité des riverains et nous fait part des demandes de l'Association des riverains du Lac-aux-Cygnés (ARLAC) concernant, entre autres, les algues, les plantes aquatiques et l'aménagement des bandes riveraines; monsieur Cloutier nous fait part également des interrogations des riverains du Lac Raquette en lien avec la réglementation concernant les résidences de tourisme.

Finalement, monsieur Marc Cloutier profite de l'occasion pour remercier les bénévoles présents lors du démantèlement du presbytère et du nettoyage des vestiges, le tout afin de créer un bel espace sécuritaire.

26. PÉRIODE DE QUESTIONS

Plusieurs personnes présentes expriment leurs inquiétudes à la venue au Lac Raquette de location à court terme de résidence de tourisme de type AIRBNB.

Une demande est faite concernant certaines lumières de rues dans le rang 9 du Lac-aux-Cygnés.

Aucune personne à l'écoute ne pose de questions aux membres du conseil.



PROCÈS-VERBAL
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE


27. AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

N° de résolution
125104-11-2022

Il est proposé par monsieur Marc Cloutier, appuyé par monsieur Claude Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajourner la présente séance au mardi 15 novembre 2022 à 19 h 30. Il est 20 h 25.

SIGNATURE AU PROCÈS-VERBAL

Je, Jean-Marc Doyon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) de Code municipal.



JEAN-MARC DOYON, MAIRE



CORALIE RODRIGUE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE